

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-433887

51686



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5720

Société : R-A-M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMIDI Abdelali

Date de naissance : 06/12/1964

Adresse : 106, Pole urbain, Nouakchott

Tél. : 0661157321

Total des frais engagés :

1356,5

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohamed BENI-SMAINE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
350, Bd Zerkoune, Bourgogne
Casablanca - tél. 05 22 45 38 85

6 DEC. 2020

Date de consultation : 21/12/2020

Nom et prénom du malade : HADDOUCI

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Bronchite + Rht*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/12/2020

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/20	EPR - K2	3.00 ~	500,5	INP : 091018810 Dr. Mohamed BENSLIMANE Spécialistes des Maladies Respiratoires 355, Bd Zerkouani - Bourgogne Casablanca - tel: 0522.47.38.85

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE VAL FLEUR Dr. MEKNASSI Alassane Av. Stendhal - Casablanca Tél : 05 22 23 24 27	02/12/20	556,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Il est prévu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : []
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

Veuillez indiquer les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

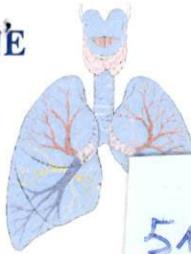
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohamed BENSLIMANE

Spécialiste des Maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de Médecine
de TOULOUSE

Asthme, Tuberculose, Allergies respiratoires,
Endoscopie, Spirométrie



الدكتور محمد بن سليمان

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

51,00

Casablanca, le

Dr. Mohamed BENSLIMANE
Specialist in Respiratory Diseases
355 Bd Zerkouni - Casablanca - Tel: 0522.47.38.85

EXP 01 2023
LOT 1006393



HAD Hassi Btissas

51,00



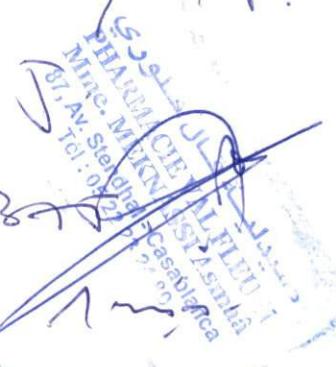
- Bronchobuster. Sing exp.

168 x 2



99,00

- Relaxin



99,50

- Cetaphil



Dr. Mohamed BENSLIMANE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
355, Bd Zerkouni - Bourgogne
Casablanca - tel: 0522.47.38.85

507,00

- Siut



556,50

110 - 447

شارع الرزفطوني - بوركون - الطابق الرابع - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 47 38 85 - المحمول : 06 61 33 64 43

355, Bd. Zerkouni 4 ème étage (Au dessus Café Dalesio) - Casablanca - Tél.: 0522 47 38 85 / Gsm : 0661 33 64 43

Dr. Mohamed BENSLIMANÉ

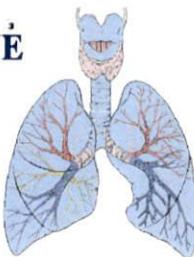
Spécialiste des Maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de Médecine

de TOULOUSE

Asthme, Tuberculose, Allergies respiratoires.

Endoscopie, Spirométrie



الدكتور محمد بن سليمان

إخلاصي في أمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بتولوز

الضيق، السل، الحساسية

Casablanca, le

21/11/2020

الدار البيضاء. في :

MAD Housi Btissam

musée d'ethnologie

Consultation : 300,00 Dhs

Examens : 500,00 Dhs

Hospitalisation : 800,00 Dhs

Dr. Mohamed BENSLIMANE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
355 Bd. Zerkouni - Casablanca - Bourgogne
Tél.: 0522 47 38 85 / Gsm : 0661 33 64 43

Dr Mohamed BENSLIMANE
Spécialiste des Maladies Respiratoires
EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
355 , BD Zerkouni 4éme étage app 7 - tél : 05 22 47 38 85

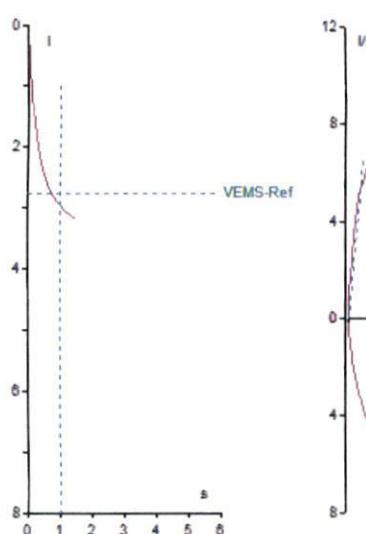
Hadhoudi, Btissam

ID-Nr: HadBti100579

Remarques:

162 cm, 64 kg,
mesuré le 02.12.2020 à 10:32 h

Fonction Pulmonaire



Spirométrie & Courbe Débit-Volume

Paramètre	Valeur	% Théor.	Unité
CVF	3.30	102	3.22 l
VEMS	3.05	110	2.77 %
VEMS/CV	92	113	81 %
VEMS/CVF	92	114	81 %
DEP	6.45	98	6.57 l/s
DEM75	5.91	102	5.79 l/s
DEM50	4.62	113	4.10 l/s
DEM25	1.97	110	1.79 l/s
DEMM25-75	3.97	112	3.55 l/s
Rint		0.30	kPa/(l/s)

DLCO (SB)

Résultats de l'échantillonage
(Gaz de référence: 0.3% CH4)

Paramètre Valeur % Théor. Unité
Théor.

Résultats du bilan Fast Space ('fs) :

Commentaires:

©1999 ZAN® Meßgeräte GmbH R.F.A Tel: +49 9736 8181-0

Mesure réalisée à: 02.12.2020/10:32
BTPS : 21/1023/20 [°C/mbar/%]

Coopératif Bonne

Compte Rendu : EFR ml

Dr. Mohamed BENSLIMANE
Spécialistes des Maladies Respiratoires
355, Bd Zerkouni - Casablanca - tél: 0522-47-38-85

02/12/2020